NORME INTERNATIONALE INTERNATIONAL STANDARD

CEI IEC

60335-2-31

1995

AMENDEMENT 1 AMENDMENT 1 1999-03

Amendement 1

Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues –

Partie 2-31:

Règles particulières pour les nottes de cuisine

Amendment 1

Safety of household and similar electrical appliances –

Part 2-31:

Particular requirements for range hoods

© IEC 1999 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission 3, rue de Varembé Geneva, Switzerland Telefax: +41 22 919 0300 e-mail: inmail@iec.ch IEC web site http://www.iec.ch



CODE PRIX
PRICE CODE

В

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le comité d'étude 61 de la CEI: Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues.

Cette version bilingue (1999-03) remplace la version monolingue anglaise.

Le texte anglais de cet amendement est basé sur les documents 61/1464/FDIS et 61/1517/RVD. Le rapport de vote 61/1517/RVD donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

La version française de cet amendement n'a pas été soumise au vote,

7 Marquage et indications

7.12.1 Remplacer le texte du deuxième tiret pat

 spécifier la distance minimale entre la surface support des récipients de cuisson de la table de cuisson et la partie la plus basse de la notte de cuisine. Lorsque la hotte de cuisine est placée au-dessus d'un appareil à gaz, cette distance doit être d'au moins 65 cm. Si les instructions d'installation pour la table de cuisson à gaz spécifient une distance plus grande, celle-ci doit être prise en compte.

30 Résistance à la chaleur, au feu et aux courants de cheminement

Ajouter:

30.1 Addition?

L'essai à la bille est effectué sur les parties exposées de la surface inférieure de la **hotte de cuisine** à une température d'au moins 105 °C.
